Me Jean-Olivier Tremblay
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 4683
Téléc. : 514 289-2007
C. élec. : tremblay.jean-olivier@hydro.qc.ca

Montréal, le 9 septembre 2011

Par courriel et par dépôt électronique (SDÉ)

Maître Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Bureau 255
800, Place Victoria
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : Demande d'autorisation du Projet de Lecture à distance – Phase 1
Dossier Régie : R-3770-2011
Notre dossier : R045256

Chère consœur,

Veuillez trouver ci-joint les réponses du Distributeur à la demande de renseignements no 1 de la Régie, pièce HQD-2, document 1.

Les réponses aux demandes 3.2 et 9.2 sont déposées sous pli confidentiel en vertu de l'article 30 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* et de l'article 33 du Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie. De plus, le Distributeur s'oppose à ce que les intervenants puissent de quelque manière consulter ces documents. En effet, d'une part, l'information publique disponible est suffisante pour leur permettre d'apprécier les coûts du projet sous étude de façon satisfaisante et d'autre part, la nature confidentielle et la haute sensibilité commerciale des renseignements fournis justifie la présente demande de traitement confidentiel.

Plus particulièrement, dans le cas de la réponse à la demande 3.2, vous trouverez ci-joint une déclaration solennelle d'un représentant de Rogers communications S.E.N.C. en soutien à la demande de traitement confidentiel de cette dernière.

Dans le cas de la réponse à la question 9.2, le Distributeur et Landis+Gyr en demandent le traitement confidentiel et vous trouverez conséquemment ci-joint une déclaration solennelle de monsieur Georges Abiad pour le Distributeur et de monsieur Faisal Khan pour Landis+Gyr.

En ce qui concerne le Distributeur, la divulgation des prix des compteurs lui causerait un préjudice important en ce que les négociations avec l'installateur retenu au terme du processus d'appel de propositions mis en place ne sont pas terminées. En comparant les prix des compteurs transmis par la présente sous pli confidentiel et le prix global comprenant l'achat et l'installation des compteurs déjà au dossier, il serait aisé de déterminer le coût prévu par le Distributeur pour l'installation seulement, ce qui aura de façon certaine un effet négatif pour le Distributeur sur la négociation en cours et empêchera le Distributeur et ses clients de bénéficier du meilleur prix possible.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consœur, nos meilleures salutations.

(s) Jean-Olivier Tremblay

Jean-Olivier Tremblay
/gp

p. j. Réponses du Distributeur
Déclarations solennelles

c. c. Intervenants (par courriel seulement)